

Concours d'Agent de maîtrise Territorial

Session 2019

I - Informations sur le concours

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor organise pour les 4 départements de la région Bretagne, le concours d'Agent de maîtrise pour l'année 2019 dans les spécialités « **Espaces naturels, espaces verts** », « **restauration** » et « **environnement, hygiène** ».

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 janvier 2019 au parc des expositions Equinoxe à St Brieuc.

Le nombre de postes ouverts est ainsi réparti :

	Concours interne	Concours externe	Total
Espaces naturels, espaces verts	9	6	15
Restauration	10	8	18
Environnement, hygiène	6	4	10

II- Correction des épreuves écrites

A - Rappel sur la nature des épreuves :

CONCOURS EXTERNE

1 – EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 2 h – coefficient : 3)

Problèmes d'application sur le programme de mathématiques. (durée : 2 h - coefficient : 2)

Programme des épreuves de mathématiques :

Arithmétiques : Opérations sur les fractions, mesures de longueurs, surfaces, volumes, capacités et poids, densité, mesures du temps et des angles, carré et racine carrée, partages proportionnels, mélanges, intérêts simples, escompte.

Géométrie : Lignes droites et perpendiculaires, obliques, parallèles ; Angles : aigu, droit, obtus ; Triangles, quadrilatères, polygones ; Circonférence, arc, tangentes, sécantes, cercle, secteur, segment ; Calcul de volumes courants, parallélépipède, prisme, pyramide, cylindre, cône, sphère.

Algèbre : Monômes, binômes, équation du premier degré, résolution numérique de l'équation du deuxième degré.

2 – EPREUVE D'ADMISSION

Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres

d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité. (durée : 15 min - coefficient : 4)

CONCOURS INTERNE

1 – EPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (durée : 2 h – coefficient : 3)

Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante. (durée : 2 h - coefficient : 2)

2 – EPREUVE D'ADMISSION :

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de la catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. (durée : 15 min dont 5 min au plus d'exposé – coefficient : 4)

B – Résultats des épreuves d'admissibilité

➤ Spécialité espaces naturels, espaces verts

	INTERNE (Taux d'absentéisme : 25%)				EXTERNE (TA : 17%)			
	Nombre de présents	Nombre de notes éliminatoires	amplitude	Moyenne	Nombre de présents	Nombre de notes éliminatoires	amplitude	Moyenne
Cas pratique	68	16	De 2 à 15/20	8,15/20	59	17	De 0,57 à 12,42/20	6,73/20
Mathématiques					59	2	De 3 à 19/20	12,35/20
Questionnaire	68	6	De 2 à 15, 77/20	9,25				

➤ **Spécialité restauration**

	INTERNE (TA : 22%)				EXTERNE (TA : 28%)			
	Nombre de présents	Nombre de notes éliminatoires	amplitude	Moyenne	Nombre de présents	Nombre de notes éliminatoires	amplitude	Moyenne
Cas pratique	47	8	De 2 à 13,75/20	8,55/20	50	11	De 2 à 14/20	7,95/20
Mathématiques					49	5	De 0,50 à 19/20	10,56/20
Questionnaire	47	2	De 2,85 à 15,66/20	11,21/20				

➤ **Spécialité : Environnement, hygiène**

	INTERNE (TA : 25 %)				EXTERNE (TA : 27 %)			
	Nombre de présents	Nombre de notes éliminatoires	amplitude	Moyenne	Nombre de présents	Nombre de notes éliminatoires	amplitude	Moyenne
Cas pratique	67	2	De 4 à 16,80/20	9,28/20	46	6	De 2,75 à 14,75/20	9,02/20
Mathématiques					46	2	De 0,50 à 19,50/20	13,73/20
Questionnaire	67	4	De 3,05 à 15,80/20	8,69/20				

➤ Observations

Même constat que lors des sessions précédentes. Les moyennes des épreuves, cas pratique et questionnaire sont basses ; les correcteurs ont souligné la faiblesse des connaissances de certains candidats dans la spécialité dans laquelle ils se sont inscrits. Les candidats au concours externe s'en sortent mieux en mathématiques où certains obtiennent des notes \geq à 19/20. On enregistre toutefois de cruelles contre-performances. Compte tenu du faible nombre de postes ouverts au concours cette sélectivité des épreuves était souhaitable, permettant une bonne appréciation du niveau de compétence des candidats. L'amplitude des notes le révèle singulièrement. A noter une légère augmentation du taux d'absentéisme au concours interne (15% en 2017) et une chute très nette au concours externe (Taux > 40 % en 2017).

III- Décisions du Jury d'Admissibilité

En annexe, tableaux présentant les résultats des candidats dans les diverses voies de concours et spécialités.

Le jury a déterminé les seuils d'admissibilité pour chacune des deux voies de concours (interne, externe) dans les spécialités « Espaces naturels, espaces verts », « restauration » et « environnement, hygiène ».

Pour rappel, toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

	Concours d'Agent de maîtrise									
	Spécialité espaces naturels, espaces verts					Spécialité restauration				
	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Nombre de Postes	Seuil retenu par le jury	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Nombre de Postes	Seuil retenu par le jury	Nombre de candidats admissibles
INTERNE	91	68	9	10,55	18	60	47	10	10,04	25
EXTERNE	71	59	6	11,02	14	69	50	8	10,70	17

	Spécialité environnement, hygiène				
	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents aux épreuves écrites	Nombre de Postes	Seuil retenu par le jury	Nombre de candidats admissibles
INTERNE	89	67	6	11,13	14
EXTERNE	63	46	4	14,45	11

IV- Validation par le jury des grilles d'évaluation

Le jury valide les grilles d'évaluation prévues pour l'épreuve orale.

V- Résultats des épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées le jeudi 4 avril au parc des expositions Equinoxe à Brézillet.

✓ Amplitudes et moyennes des épreuves d'admission du concours d'agent de maîtrise.

↳ Spécialité espaces naturels, espaces verts

	INTERNE	EXTERNE
Amplitude note /20	De 10,66 à 16,66/20	De 8,33 à 15,75/20
Moyenne	13,13/20	11,90/20

↳ Spécialité restauration

	INTERNE	EXTERNE
Amplitude note /20	De 11,17 à 18,50/20	De 7,83 à 18,33/20
Moyenne	14,76/20	13,44/20

↳ Spécialité environnement, hygiène

	INTERNE	EXTERNE
Amplitude note /20	De 8,16 à 16,50/20	De 10 à 17,50/20
Moyenne	13,60/20	13,42/20

V - Seuils d'admission

Le jury fixe les seuils d'admission au concours d'agent de maîtrise territorial 2019.

Spécialité espaces naturels, espaces verts							
Voie de concours	Nombre de Postes ouverts	Nombre de candidats admis à concourir	Admissibilité		Nombre de présents aux épreuves d'admission	Seuil d'admission retenu par le jury	Nombre de candidats admis
			Seuil retenu par le jury	Nombre de candidats admissibles			
INTERNE	9	91	10,55	18	18	12,33	9
EXTERNE	6	71	11,02	14	14	12,20	6

Spécialité restauration							
Voie de concours	Nombre de Postes ouverts	Nombre de candidats admis à concourir	Admissibilité		Nombre de présents aux épreuves d'admission	Seuil d'admission retenu par le jury	Nombre de candidats admis
			Seuil retenu par le jury	Nombre de candidats admissibles			
INTERNE	10	60	10,04	25	24	13,30	10
EXTERNE	8	69	10,70	17	17	13,10	8

Spécialité environnement, hygiène							
Voie de concours	Nombre de Postes ouverts	Nombre de candidats admis à concourir	Admissibilité		Nombre de présents aux épreuves d'admission	Seuil d'admission retenu par le jury	Nombre de candidats admis
			Seuil retenu par le jury	Nombre de candidats admissibles			
INTERNE	6	89	11,13	14	14	13,80	6
EXTERNE	4	63	14,45	11	11	15,00	4